



CHARTRE ENTREPRISE FORMATRICE



I PRÉAMBULE

Les accords du 24 janvier 2013 et du 18 mars 2015, relatifs à la formation professionnelle des jeunes, traduisent l'importance accordée par la branche au développement quantitatif et qualitatif des formations par alternance.

L'ANFA a ainsi pour mission de concourir au développement de la qualité de la formation des jeunes.

L'entreprise a pour responsabilité de :

- veiller à la formation et au développement des compétences du jeune salarié sous contrat de travail en alternance, en liaison avec l'organisme de formation
- permettre aux tuteurs et maîtres d'apprentissage d'exercer correctement leur mission en les faisant bénéficier de formations pédagogiques et technologiques.

I LES ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE

Dans le contexte des formations par alternance (apprentissage et professionnalisation), l'entreprise s'engage à :

- > **Définir et mettre en œuvre le plan d'action qualité** de la formation des jeunes en entreprise
- > **Définir une organisation** pour l'accueil et la formation des jeunes
- > **Mettre à disposition de l'équipe tutorale** les moyens nécessaires à sa mission et lui proposer des formations lui permettant d'assurer sa mission d'encadrement des jeunes
- > **Participer au bilan proposé par l'ANFA** au terme de la période d'engagement dans la charte

ENGAGEMENTS DE L'ANFA

L'ANFA s'engage à :

- > **Proposer à l'entreprise**, un bilan et un plan d'action pour la formation des jeunes.
- > **Apporter son concours à la réalisation du plan d'action qualité** de la formation des jeunes en proposant notamment :
 - un accompagnement au management spécifique des alternants,
 - un appui financier pour la mise en œuvre de formations pédagogiques et technologiques à l'attention de l'équipe tutorale,
 - une participation forfaitaire aux dépenses liées à l'exercice du tutorat,
 - la mise à disposition de l'entreprise de toute information sur les dispositifs de formation.
- > **Valoriser les entreprises** qui s'engagent dans la signature de la charte

Fait à le

Pour l'entreprise,

Pour l'ANFA

Virginie de PIERREPONT, Présidente



Bertrand MAZEAU, Premier Vice-Président



LA DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT ENTREPRISE

Je soussigné(e)

M./Mme.....

Fonction dans l'entreprise :

.....

s'engage, suite à un bilan proposé par l'ANFA, à mettre en œuvre les engagements qui figurent en annexe de la charte entreprise formatrice

Fait à le.....

Pour l'entreprise

Pour l'ANFA

Cadre réservé à l'entreprise

Raison sociale :

Adresse :

CP/Ville :

N° SIRET : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Numéro charte : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

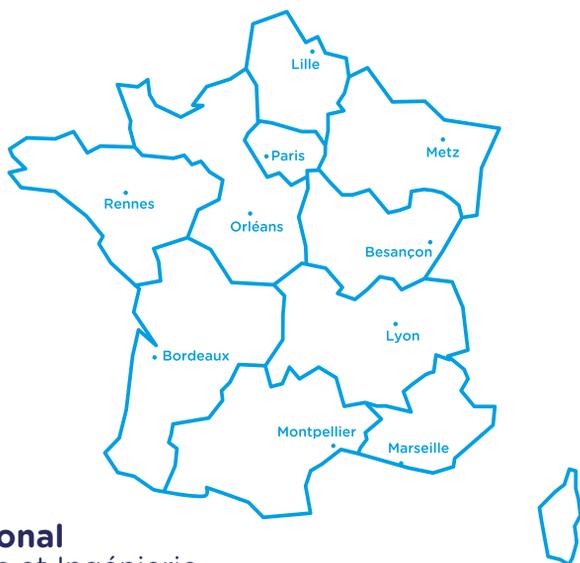


ENTREPRISE FORMATRICE

Charte



DÉVELOPPER
LA FORMATION
DES JEUNES



ANFA - référent national

Direction Compétences et Ingénierie

01 41 14 16 86

charte.tutorat@anfa-auto.fr

ANFA - référent régional

